

## « Pour préserver la nature, nous avons besoin de garder tous les acteurs autour de la table »

Sarah El Haïry, nommée secrétaire d'État à la Biodiversité en juillet dernier, présente les priorités de sa feuille de route ministérielle. Parmi celles-ci, la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité et la gestion de l'eau.

**Actu-Environnement : Vous avez été nommée secrétaire d'État à la Biodiversité le 20 juillet. Votre décret d'attribution vous donne plusieurs compétences en matière de biodiversité, mais aussi de paysage et sites, de gestion et police de l'eau, etc. Quelles sont vos grandes priorités ?**

*Sarah El Haïry* : Mon combat, c'est de faire que climat et biodiversité soient compris comme les deux faces d'une même pièce. D'un côté, la biodiversité est victime du dérèglement climatique, mais, de l'autre, les solutions fondées sur la nature sont l'une des voies permettant de s'adapter aux effets du changement climatique. L'enjeu est d'accompagner la première génération à vivre avec les effets du changement climatique, mais aussi de stopper l'effondrement du vivant et de restaurer la nature. Ma feuille de route est portée par deux grands axes. D'abord, la stratégie nationale biodiversité (SNB) que je présenterai dans les prochaines semaines et qui a pour objectif de stopper et d'inverser l'effondrement du vivant. L'autre grande priorité est le Plan eau présenté en mars dernier par le président de la République. C'est un plan ambitieux pour baisser d'au moins 10 % nos prélèvements en eau d'ici à 2030. Cela nécessite une transformation, mais aussi un accompagnement très territorial. Les objectifs de la SNB sont de réduire les pressions sur la nature et de restaurer la biodiversité avec des efforts très concrets : planter un milliard d'arbres, supprimer les décharges sur le littoral exposé au risque de submersion, planter 50 000 km de haies, etc. Mais c'est surtout la mise en place d'une méthode, la lutte contre les radicalités, la réunion de tous les acteurs autour de la table : élus, collectivités territoriales, associations, entreprises, accompagnés d'un État exemplaire. C'est aussi le soutien à la production de connaissances à travers les sciences participatives, l'éducation avec des aires éducatives qui passent de 1 000 à 18 000, en passant par des grands moments de sensibilisation populaires. Je fonde beaucoup d'espoir sur la Fête de la nature. Il faut aussi des moyens à la hauteur et le Gouvernement est au rendez-vous avec plus d'un milliard d'euros supplémentaires dans le budget pour l'eau et la biodiversité, ainsi qu'un pilotage interministériel inédit dans le cadre de la planification écologique.



*Sarah El Haïry*  
Secrétaire d'État à la  
Biodiversité

**AE : Vous avez parlé de radicalités, que pointiez-vous sous ce terme ?**

*SEL* : Malheureusement, on voit dans l'écosystème de la biodiversité, des positions qui peuvent apparaître irréconciliables de prime abord, mais qui ne le sont en fait pas vraiment. Pour préserver la nature, nous avons besoin de garder tous les acteurs autour de la table. Je vois des éco délinquants qu'on ne peut plus tolérer. On aura une grande fermeté contre toutes les délinquances, d'où qu'elles viennent. Le droit de l'environnement doit être respecté.

**AE : En quoi la nouvelle stratégie biodiversité sera-t-elle plus efficace que les deux précédentes alors que les indicateurs sont toujours au rouge. Comment embarquer certains acteurs, stopper l'artificialisation des sols résultant des politiques d'aménagement ou les effets sur la nature de l'agriculture intensive ?**

*SEL* : La vraie nouveauté est le pilotage interministériel avec des indicateurs précis qui seront suivis par le Secrétariat général à la planification écologique, sous l'égide de la Première ministre. C'est la première fois qu'une stratégie pour la biodiversité est portée à ce niveau. La transformation touche aujourd'hui tous les secteurs et tous les acteurs. Nous devons accompagner les entreprises et les acteurs financiers dans leur transition et la transformation de leurs modèles économiques, en renforçant notamment la transparence sur l'impact de leurs activités sur la biodiversité et leurs dépendances à la nature. À cela s'ajoute un investissement historique de l'État à la fois avec un budget inédit et des moyens humains renforcés, mais, surtout, un rendez-vous populaire. C'est la garantie d'une mobilisation générale.

**AE : Quelle est votre position par rapport au jugement de l'affaire Justice pour le vivant qui a reconnu une responsabilité de l'État dans l'effondrement de la biodiversité, État qui n'était pas représenté à l'audience et qui a fait appel du jugement ?**

*SEL* : C'est un jugement dont nous prenons acte. Mais c'est la période 2009-2017 que sanctionne le tribunal administratif de Paris. Ces dernières années, la consommation de pesticides mesurée par le Nodu est revenue au niveau de 2019 après le pic de 2017. Nous avons fixé l'objectif de réduire de 50 % les risques liés à l'usage des pesticides d'ici à 2030. Vous me direz, c'était aussi les engagements précédents. Je vous l'accorde. Mais la différence, c'est que, depuis six ans, la quantité de pesticides consommée et vendue en France baisse. Le glyphosate a été réduit de 30 % grâce à une approche assez innovante : une interdiction usage par usage dès lors qu'une alternative économiquement viable et moins risquée existe, et en accompagnant les agriculteurs dans le développement des solutions. C'est aussi cette approche que nous portons sur le plan européen. La proposition actuelle de la Commission européenne n'est pas acceptable, elle n'intègre pas les enjeux de biodiversité. Une transformation est en train de se faire. Maintenant, on peut aller plus vite avec le soutien de la recherche et les moyens qui permettent des solutions alternatives réelles.

**AE : Concernant la faune sauvage, vous confirmez un assouplissement de la protection du loup et votre soutien à son déclassement en simple « espèce protégée » ?**

*SEL* : Notre boussole, c'est la science. À partir de là, il n'y a aucun tabou. Si elle indique que l'espèce est en bon état de conservation, on peut lâcher un peu de lest sur les mesures de préservation de l'espèce. Si son état se dégrade, on les renforce. Donc si les études menées actuellement à l'échelle européenne concluent que le degré de protection du loup peut être allégé, nous le soutiendrons. Et en tout état de cause, même si le déclassement venait à avoir lieu, le loup resterait une espèce protégée. Je rappelle que la vocation du projet de plan national qui vient d'être présenté est d'abord de protéger l'espèce. Pour y parvenir, l'enjeu est d'organiser la coexistence avec les activités humaines et, en particulier, le pastoralisme. On voit bien le désarroi des éleveurs et il faut y répondre. C'est lourd psychologiquement et économiquement. Il y a des territoires où la prévention et la protection ont trouvé leur place. Mais il y en a d'autres qui découvrent le loup. Les conséquences pour les éleveurs y sont plus dures. Le plan s'attache à bien anticiper dans ces nouveaux territoires pour apporter des réponses plus rapides.

**AE : Concernant les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, dont la liste vient d'être reconduite pour trois ans et dont le classement est contesté, quelle est votre position ?**

*SEL* : Le système actuel ne satisfait pas tout le monde. J'en ai conscience. Un travail global d'amélioration du dispositif est conduit sous mon autorité. Nous allons examiner ce que font d'autres pays pour organiser la lutte contre les dégâts. Si les études concluent qu'il faut faire évoluer le système, je le ferai évoluer. Il faut toutefois rappeler que cette liste a été établie après une collecte et une analyse territorialisée des données relatives aux dégâts causés par certaines espèces et que cette régulation est strictement encadrée par le code de l'environnement.

**AE : Concernant les captures accidentelles de dauphins, le projet d'arrêté que vous avez mis en consultation à la suite d'une injonction du Conseil d'État est critiqué du fait d'une interdiction de pêche trop courte et des nombreuses dérogations possibles. Pensez-vous le modifier ?**

*SEL* : Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de consultation. Il faut souligner que c'est la première fois que l'on met en place des fermetures spatio-temporelles de pêche pour préserver une espèce protégée. C'est une avancée importante. Ma priorité, c'est de travailler avec les pêcheurs et avec les scientifiques pour développer des solutions qui permettent de réduire concrètement l'impact écologique de la pêche. Cet hiver, nous avons recensé 1 400 dauphins échoués contre 250 déclarations de capture accidentelle, alors même que c'est une obligation. Cela implique que les pêcheurs fassent preuve de davantage de transparence. J'ai mobilisé l'Office français de la biodiversité (OFB), qui a investi dans des équipements de caméras, et les professionnels se sont engagés à équiper au moins 140 navires pour participer à ce besoin de connaissances. Il faut que l'on améliore la sélectivité des techniques de pêche et leur impact sur les fonds marins. Nous avons la chance en France d'avoir des organismes scientifiques reconnus internationalement pour leur capacité d'innovation. Plus que jamais, on a besoin de leurs réponses.

**AE : Où en est-on de la Stratégie nationale pour les aires protégées qui a pour objectif de mettre sous protection 30 % du territoire, dont 10 % sous protection forte ?**

*SEL* : Les 30 % sont déjà atteints, les 10 % de protection forte, pas encore. C'est tout le travail que nous sommes en train de mener. Ma priorité, dans les prochaines semaines, sera la labellisation de telles zones. Côté mer, les débats publics vont être lancés d'ici à novembre dans les quatre grandes façades maritimes. Il s'agira dans le même temps de débattre des objectifs de développement de l'éolien en mer et des zones de protection forte. Et on travaille actuellement avec les acteurs locaux pour désigner le douzième parc national, consacré aux zones humides. L'annonce sera faite durant l'automne.

**AE : Concernant l'eau, vous avez annoncé des mesures d'accompagnement des collectivités locales et des sites industriels dans leurs efforts de sobriété. Où en est-on ?**

*SEL* : Dans le Plan eau, il y a plusieurs axes. L'un d'entre eux est la sobriété avec l'objectif de réduire d'au moins 10 % nos prélèvements en eau d'ici à 2030, en mobilisant notamment les secteurs les plus consommateurs. Avec le changement climatique, il faut bien avoir à l'esprit que l'eau sera moins abondante demain qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il nous faut nous préparer à cette réalité. Dans les trente prochaines années, nous risquons d'avoir jusqu'à 40 % d'eau en moins, et même - 70 % de débit des fleuves dans certains territoires l'été. Nous prenons nos responsabilités et nous anticipons les difficultés qui vont s'accroître. Nous avons facilité également la réutilisation des eaux usées traitées, pour les usages collectifs et agricoles, en faisant sauter un certain nombre de blocages que rencontraient les collectivités locales et des industriels. Cela permet de mettre fin à une hérésie, comme le nettoyage de la voirie avec de l'eau potable. Notre objectif est de multiplier par dix les volumes d'eaux usées traitées réutilisées. Environ 400 projets ont déjà été identifiés. Et nous mettons en place des moyens inédits, avec + 20 % d'augmentation du budget des agences de l'eau, soit 475 millions d'euros par an. Pour les industries agroalimentaires, le décret attendu est actuellement examiné par le Conseil d'État.

**AE : Envisagez-vous des mesures plus coercitives ou un soutien à la tarification progressive de l'eau ?**

*SEL* : La tarification de l'eau est une compétence des collectivités. En mars dernier, lors de la présentation du Plan eau, le président de la République s'est dit favorable à la généralisation de la "*tarification progressive et responsable*" de l'eau. Il y a des communes qui le font déjà très bien, comme la ville de Montpellier. Ma mission, c'est d'inciter et d'accompagner les collectivités qui souhaitent mettre en place une telle tarification.

**AE : Sur le stockage agricole de l'eau, vous confirmez la pertinence de créer des bassines ?**

*SEL* : Il ne faut pas avoir de réponse catégorique ou définitive dans la question de la gestion de l'eau. L'utilisation et le partage de l'eau doivent se faire dans le cadre d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), en travaillant avec l'ensemble des utilisateurs, que ce soit les collectivités, les industriels ou les agriculteurs.

Aujourd'hui, l'eau est tellement rare que l'on ne peut pas avoir une vision binaire de son partage et de sa gestion. Compte tenu des inégalités d'un bassin, voire d'un sous-bassin, à l'autre, le partage de la ressource ne peut se faire qu'avec des études prospectives sur la disponibilité de la ressource. À partir de là, oui on peut construire des réponses qui créent du consensus et qui servent plusieurs usages. Dans un certain nombre de territoires, on a d'ailleurs vu ce consensus se construire et fonctionner.

### **AE : Souhaitez-vous porter une action particulière à l'international en termes de biodiversité ?**

*SEL :* Depuis 2017, la France est en pointe pour faire avancer l'agenda international sur les questions environnementales, sur l'océan et la forêt, sur le climat ou sur les pollutions plastiques. L'essentiel, c'est une méthode : d'abord, on rassemble les acteurs, on crée des coalitions d'ambition, on mobilise toutes les parties prenantes, puis on fait adopter les textes. C'est par exemple ce qu'on a réussi à faire avec l'objectif de 30 % du globe protégé que l'on a fait adopter à la COP 15 grâce au travail réalisé avec la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples. Ces textes, il faut ensuite les mettre en œuvre. Mon déplacement à New York à l'occasion de la 78<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies avait pour objectif de m'assurer que les textes que la France a contribué à faire adopter, comme le Cadre mondial sur la biodiversité ou le Traité sur la haute mer et la biodiversité marine (BBNJ), soient mis en œuvre. Mais aussi de préserver l'ambition des nouveaux textes, comme le traité pour lutter contre la pollution plastique.

### **AE : Et pour l'avenir ?**

*SEL :* Dans les prochains mois, je porterai l'ambition française sur trois enjeux. D'abord, l'impact des investissements financiers sur la biodiversité. La Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) a été lancée sous l'impulsion de la France pendant le G7 Environnement de 2019. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers la biodiversité, comme cela a été impulsé avec la réception du roi Charles III par le président de la République au Muséum national d'histoire naturelle. La biodiversité demeure un angle mort des entreprises. On ne peut pas rester avec des entreprises qui ne connaissent pas leur dépendance à la nature et n'ont pas conscience du risque systémique sur l'économie. La moitié du PIB mondial est porté par des services écosystémiques fournis gratuitement par la nature. Si demain ces services ne sont plus rendus par la nature, c'est toute une partie de l'économie qui s'effondre. Un deuxième enjeu est la lutte contre la criminalité environnementale et contre les écodélinquances, avec une très forte attention à ce qui se passe chez nous. Le troisième enjeu est la protection des océans avec la Conférence des Nations unies (Unoc) organisée avec le Costa Rica en juin 2025, à Nice. Cette conférence doit permettre un électrochoc pour changer d'échelle dans la protection de nos océans.



Propos recueillis par **Laurent Radisson**, journaliste  
Rédacteur en Chef de Droit de l'Environnement